

Le 21 février 2011

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de La Pocatière, tenue au lieu habituel des réunions du conseil, le lundi 21 février 2011, à 20 h, à laquelle séance sont présents :

M. Sylvain Hudon, maire

M. Pierre Darveau
M. Steve Leclerc
M^{me} Lise Bellefeuille
M^{me} Lise Garneau
M. Claude Brochu

Tous membres du conseil et formant quorum.

Sont aussi présents M. Michael Schmouth, directeur général, M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, et M^{me} Danielle Caron, greffière.

Prière

Monsieur le maire procède à la lecture de la prière, puis il souhaite la bienvenue au seul contribuable assistant à cette séance.

Adoption de l'ordre du jour

65-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire tel que proposé, après avoir ajouté le point suivant à *Autres sujets*, savoir : Programme de soutien financier en loisir 2010-2011 – Demande d'assistance financière.

Adoption de procès-verbal - Séance ordinaire du 7 février 2011

Chaque membre du conseil municipal ayant reçu copie du procès-verbal au moins 24 heures avant la présente séance, la secrétaire de la séance est dispensée d'en faire la lecture.

66-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ADOPTER, tel que rédigé, le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 février 2011.

Assemblée publique de consultation – Règlement numéro 4-2011 visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rd18 à même la zone Pa5

Explications de M. le Maire sur le projet de règlement

À la demande de l'Office municipal d'habitation de La Pocatière, la Ville a accepté d'agrandir la zone résidentielle Rd18 à même ce qui reste de la zone publique Pa5, de façon à ce que la zone Rd18 soit dorénavant formée des lots 4 094 633 et 4 094 634 du cadastre officiel du Québec.

La zone Rd18 correspond sommairement à l'emplacement du Domaine Angélique. La zone Pa5 est située entre la zone Rd18 et l'emplacement de la Cathédrale.

Comme cette modification du règlement de zonage est dite susceptible d'approbation référendaire, on adoptera ci-après un second projet de règlement. Un avis paraîtra sous peu pour aviser les personnes du processus d'approbation.

Pour ceux qui voudraient en savoir davantage sur les dispositions applicables dans une zone de type Rd, je vous invite à consulter le règlement de zonage numéro 21-90 sur le site internet de la Ville ou à vous informer auprès du directeur des Services techniques de la Ville.

Les personnes qui désirent s'exprimer sur le projet de règlement numéro 4-2011 peuvent le faire maintenant.

Commentaires du public

Aucun commentaire n'est émis sur le projet de règlement.

Adoption – Second projet de règlement numéro 4-2011

CONSIDÉRANT que le premier projet de règlement numéro 4-2011, adopté lors de la séance ordinaire du 24 janvier 2011, a fait l'objet d'une assemblée publique de consultation lors de la séance ordinaire du 21 février 2011;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement doit être soumis à la procédure de consultation publique conformément aux dispositions de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

67-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le second projet de règlement numéro 4-2011, visant à modifier le règlement de zonage numéro 21-90 afin d'agrandir la zone Rd18 à même la zone Pa5, soit adopté tel que rédigé.

Adoption – Règlement numéro 5-2011 visant à modifier l'annexe B du règlement numéro 13 2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion du présent règlement a préalablement été donné à la séance ordinaire du 7 février 2011;

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil présents déclarent avoir reçu le projet de règlement numéro 5-2011 au moins deux jours juridiques avant la présente séance, l'avoir lu et renoncer à sa lecture;

68-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE le règlement portant le numéro 5-2011, visant à modifier l'annexe B du règlement numéro 13-2007 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires, soit adopté tel que rédigé et déposé au Livre des règlements de la Ville.

Fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable – Appel d'offres public

69-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le devis de l'appel d'offres concernant la fourniture de services professionnels reliés à l'exploitation des ouvrages de traitement d'eau potable, et d'autoriser le Greffe à lancer la procédure d'appel d'offres public.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour les frais de publication dudit appel d'offres, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Fourniture de carburant diesel non coloré et d'essence super sans plomb – Demande de soumissions par voie d'invitation écrite

CONSIDÉRANT que le Greffe a procédé à l'appel d'offres par voie d'invitation écrite sur la base du devis approuvé aux termes de la résolution numéro 22-2011, adoptée lors de la séance ordinaire du 24 janvier dernier;

CONSIDÉRANT que le devis contenait, conformément aux exigences de la *Politique de gestion contractuelle* de la Ville, l'obligation pour le soumissionnaire de remettre, avec sa soumission, un cautionnement d'exécution des obligations du contrat;

CONSIDÉRANT qu'aucune des deux entreprises ayant remis une soumission n'a transmis de dépôt de soumission;

CONSIDÉRANT qu'il n'est pas d'usage en ce domaine d'exiger un dépôt de garantie de soumission;

70-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER le Greffe de la Ville à lancer un nouvel appel d'offres par voie d'invitation écrite pour la fourniture de carburant diesel non coloré et d'essence super sans plomb, sur la base du devis modifié pour retirer ladite obligation de dépôt d'un cautionnement d'exécution.

Développement économique La Pocatière – Protocole d'entente 2011

CONSIDÉRANT la volonté du conseil municipal de soutenir le développement économique sur le territoire de la Ville de La Pocatière;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu pour la Ville de clarifier la nature du soutien qu'elle entend offrir à la Corporation de développement économique de La Pocatière (Développement économique La Pocatière), qui travaille au développement économique et à la promotion du milieu pocatois;

CONSIDÉRANT que la conclusion d'une entente avec DELP est exemptée des procédures d'appel d'offres public et par voie d'invitation écrite, et ce, en vertu du paragraphe 2.1^o de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

71-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tel que rédigé, le protocole d'entente qui identifie, pour l'exercice financier 2011, les engagements et responsabilités de la Ville de La Pocatière et de la Corporation de développement économique de La Pocatière, agissant sous la dénomination Développement économique La Pocatière (DELP);

DE DÉCRÉTER une dépense de 168 820 \$ à titre de subvention de fonctionnement et une dépense de 54 000 \$ à titre de participation de la Ville aux différents programmes réalisés et administrés par DELP, avec ou sans partenaire, dans l'intérêt économique de la Ville;

DE DÉCRÉTER également une dépense de 45 000 \$ pour les mandats spécifiques de développement et de promotion de la Ville payable à même le surplus libre de la Ville;

D'AUTORISER M. Sylvain Hudon, maire, et M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011 pour les dépenses de 168 820 \$ et de 54 000 \$, et au surplus libre de la Ville pour la dépense de 45 000 \$.

Isabelle Lemieux, trésorière

Protocole d'entente relatif au service de transport adapté

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 467.14 de la *Loi sur les cités et villes* du Québec, le conseil municipal peut, par résolution dont copie est transmise au ministre des Transports du Québec, accorder une subvention à tout organisme sans but lucratif qui assure l'organisation d'un service spécial de transport pour les personnes handicapées de son territoire, cette subvention ne pouvant toutefois être accordée qu'à la suite de la conclusion d'une entente entre la municipalité et cet organisme quant au service à être exploité;

CONSIDÉRANT qu'il existe sur le territoire de la Ville de La Pocatière un service de transport adapté et que le conseil municipal juge opportun de faire bénéficier de ce service les résidents de la Ville qui en ont besoin;

CONSIDÉRANT que la conclusion d'une entente avec Trans-apte inc. est exemptée des procédures d'appel d'offres public et par voie d'invitation écrite, et ce, en vertu du paragraphe 2.1^o de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE,

72-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Garneau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

QUE la Ville de La Pocatière approuve, telle que proposée, la tarification chargée aux usagers, en 2011, pour le service de transport adapté, soit :

Pour un déplacement de	1 à 10 kilomètres :	1,85 \$/aller simple
	11 à 20 kilomètres :	3,00 \$/aller simple
	21 à 30 kilomètres :	3,85 \$/aller simple
	31 à 40 kilomètres :	4,70 \$/aller simple
	41 à 50 kilomètres :	5,55 \$/aller simple;

QUE la Ville de la Pocatière accepte de continuer à agir à titre de municipalité mandataire auprès du ministère des Transports du Québec, au nom de toutes les municipalités participant au service de transport adapté géré par Trans-apte inc., et, en cette qualité, qu'elle accepte l'offre de services de cet organisme, laquelle est jointe au protocole d'entente à intervenir entre la Ville et Trans-apte inc., dont le conseil accepte les termes;

QUE M. Sylvain Hudon, maire et M. Michael Schmouth, directeur général, soient autorisés à signer ledit protocole d'entente, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Programme de coopération internationale de la FCM – Participation de la Ville

Ce point est retiré.

Services en horticulture – Contrat de M. Pierre Saindon

CONSIDÉRANT que cette transaction n'est pas soumise aux procédures d'appel d'offres public et par voie d'invitation écrite prévues aux articles 573 et 573.1 de la *Loi sur les cités et villes*, étant un contrat pour des services dont la dépense est de moins de 25 000 \$;

73-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Claude Brochu et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tels que libellés, les termes du contrat à être signé avec M. Pierre Saindon, de La Pocatière, concernant les travaux qu'il réalisera entre le 1^{er} mars 2011 et le 30 novembre 2011, dans le cadre du plan d'action 2011 du Comité d'embellissement de la Ville;

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à signer ledit contrat, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées – Demande de subvention

74-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M^{me} Amélie St-Hilaire, régisseuse à l'animation, à présenter au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, une demande de subvention dans le cadre du *Programme d'accompagnement en loisir pour les personnes handicapées*, en vue des activités du camp de jour à la saison estivale 2011;

D'AUTORISER M^{me} St-Hilaire à signer, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, tout document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Carrefour des jeunes de La Pocatière inc. – Soutien à l'accueil, à l'animation et à la surveillance – Protocole d'entente – Addenda

CONSIDÉRANT que la conclusion d'une entente avec le Carrefour des jeunes de La Pocatière inc. est exemptée des procédures d'appel d'offres public et par voie d'invitation écrite, et ce, en vertu du paragraphe 2.1^o de l'article 573.3 de la *Loi sur les cités et villes*;

75-2011 IL EST PROPOSÉ par M. le conseiller Steve Leclerc et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'ACCEPTER, tels que rédigés, les termes de l'addenda à l'entente intervenue entre la Ville de La Pocatière et le Carrefour des jeunes de La Pocatière inc. concernant la location, en 2011, de services de personnel d'accueil, d'animation et de surveillance, et d'autoriser M^{me} Josée Rivest, directrice des Services récréatifs, culturels et communautaires, à signer ledit addenda, pour et au nom de la Ville de La Pocatière, ainsi que tout autre document utile ou nécessaire pour donner suite à la présente résolution.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Corporation des officiers municipaux agréés du Québec (COMAQ) – Formation

76-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents
D'AUTORISER M^{me} Isabelle Lemieux, trésorière, à participer à la formation *Compréhension, analyse et appropriation des états financiers*, offerte par la Corporation des officiers municipaux agréés du Québec;

QUE les frais encourus par M^{me} Lemieux pour participer à cette formation lui soient remboursés par la municipalité, le tout en conformité avec la politique de remboursement de frais de déplacement établie par la Ville de La Pocatière pour son personnel.

Je, soussignée, Isabelle Lemieux, trésorière de la Ville de La Pocatière, certifie qu'il y a des crédits disponibles, pour la dépense ci-haut décrétée, aux prévisions budgétaires de la Ville pour l'année 2011.

Isabelle Lemieux, trésorière

Proclamation – Journée de l'abeille

CONSIDÉRANT l'importance du rôle de l'abeille dans l'échelle alimentaire, même s'il est peu apparent et reconnu, compte tenu notamment de sa responsabilité dans la pollinisation;

CONSIDÉRANT les problèmes de décimation des colonies d'abeilles, reliées à l'application irresponsable de pesticides, l'apparition de grandes monocultures, l'invasion de parasites ainsi que la présence de pathogènes;

CONSIDÉRANT que l'extinction des abeilles représenterait un terrible désastre biologique et économique;

CONSIDÉRANT que la première solution est l'éducation de la population visant une prise de conscience de sa part et une participation active à la résolution de cette crise;

CONSIDÉRANT la campagne entreprise par un résidant de Saskatoon afin que les gouvernements municipaux à travers le pays s'unissent par la proclamation, sur leur territoire, d'une *Journée de l'abeille*, de façon à ce que l'attention des médias et de la population soit attirée sur le sujet;

CONSIDÉRANT que, partout au Canada et ailleurs, apiculteurs, éleveurs d'abeilles amateurs, associations, marchés des jardiniers, groupes universitaires et autres individus ou regroupements, ont planifié des activités durant la journée du 29 mai afin d'éduquer et d'informer le public;

77-2011 IL EST PROPOSÉ par M^{me} la conseillère Lise Bellefeuille et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE PROCLAMER la journée du 29 mai *Journée de l'abeille* sur le territoire de la Ville de La Pocatière, afin d'appuyer la cause de la protection des abeilles et de sensibiliser les utilisateurs de pesticides afin qu'ils adoptent un usage responsable de ceux-ci, et tout spécialement durant la floraison des plantes à fleur.

Autres sujets

Programme de soutien financier en loisir 2010-2011 – Demande d'assistance financière

CONSIDÉRANT que la Ville de La Pocatière est membre de l'URLS du Bas-Saint-Laurent et que son projet répond aux objectifs et exigences de ce programme;

78-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

D'AUTORISER M. Michael Schmouth, directeur général, à formuler une demande d'assistance financière auprès de l'Unité régionale de loisir et de sport du Bas-Saint-Laurent dans le cadre du *Programme de soutien financier en loisir 2010-2011*, pour le projet *Halloween à La Pocatière – Édition 2011*.

Période de questions des membres du conseil municipal

Aucune question n'est soumise par les membres du conseil municipal.

Période de questions des contribuables

Aucune question n'est adressée au conseil par le seul contribuable présent.

Levée de la séance

Tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ayant été considérés,

79-2011 **IL EST PROPOSÉ** par M. le conseiller Pierre Darveau et résolu à l'unanimité des membres du conseil présents

DE LEVER la séance à 20 h 20.